

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_112_BC_18
Servitude conventionnelle au profit de la parcelle AB 480 à Cambaie - Commune de Saint-Paul

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
3 octobre 2023

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
16/10/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20231012-2023_112_BC_18-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

**AFFAIRE N°2023 112 BC 18 : SERVITUDE CONVENTIONNELLE AU PROFIT DE LA PARCELLE AB 480
À CAMBAIE - COMMUNE DE SAINT-PAUL**

Le Président de séance expose :

Contexte :

██████████ est propriétaire de la parcelle AB 480 à Saint-Paul. Cette dernière a conclu un bail avec une société exerçant une activité de stockage de produits de grande distribution ██████████. Il s'agit d'une activité ICPE détentrice d'une autorisation préfectorale d'exploitation jusqu'au 31 octobre 2030.

Par courrier en date du 20 juillet 2021, ██████████ a sollicité le TCO pour obtenir une servitude sur une bande de terrain de 12 par 200 m sur la parcelle voisine AB 730 (ex AB 394) appartenant au TCO, et ce afin de mettre en conformité son bâtiment aux normes ICPE 1510. Cette mise en conformité est nécessaire à l'activité de l'exploitant du site ██████████

Le 26 janvier 2022, le TCO a donné un accord de principe pour l'instauration d'une servitude conventionnelle sur l'emprise demandée. De plus, un document modificatif du parcellaire cadastral a été réalisé afin de détacher l'emprise de la servitude.

En date du 29 septembre 2022, la DEAL a jugé recevable le dossier de mise aux normes du propriétaire de la parcelle AB 480. Une consultation du public a débuté le 10 février 2023 et s'est terminée le 25 avril 2023.

Le service des Domaines a régulièrement été saisi le 04 juillet 2023.

Il est proposé de conclure une convention de servitude au profit la parcelle AB 480 aux conditions ci-dessous.


Conditions de la convention de servitude

- Biens objet de la servitude
 - Fond servant (impacté par la servitude) : parcelle AB 730 d'une superficie de 2277 m² appartenant au TCO ;
 - Fond dominant (profitant de la servitude) : parcelle AB 480 appartenant à ██████████ ;
- Durée de la servitude : égale à l'autorisation d'exploitation de l'ICPE, soit jusqu'au 31 octobre 2030. La servitude sera reconduit pour les activités qui seront expressivement autorisées par la DEAL,
- Charges : servitude de recul impliquant l'interdiction pour le propriétaire du fond servant de construire et de porter atteinte à l'exploitation ICPE du fond dominant (AB 480) ;
- Prix : **2415 €/an** (prix calculé selon les méthodes d'usage, sur la base d'une valeur vénale du terrain évalué à 175 €/m²).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/09/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 
ID : 974-249740101-20231012-2023_112_BC_18-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER la constitution d'une servitude sur la parcelle AB 730 (fond servant) au profit de la parcelle AB 480 (fond dominant), conformément aux conditions susvisées ;

- AUTORISER le Président ou Madame Mireille MOREL-COIANIZ , 12^e Vice-Présidente, à signer la convention de servitude, tous les actes relatifs à cette affaire et pour les renouvellements suivants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président